

Un nourrisson reçoit environ 20 fois la Dose Minimale Toxique d'aluminium dès sa première année de vie

La nouvelle loi qui impose 11 vaccins obligatoires est une catastrophe pour les nouveau-nés en France.

Au total, les parents qui respectent cette loi laisseront injecter à leur enfant 20 fois la Dose Minimale Toxique d'aluminium.

L'aluminium est toxique pour le cerveau, les os et le système immunitaire et ce dès lors que vous en avalez plus de 1 mg par kilo de masse corporelle, selon les critères de la FDA, de l'OMS et de l'Académie de Médecine (2012).

Cela signifie qu'un nourrisson de 5 kg ne doit surtout pas avaler plus de 5 mg d'aluminium. Au-delà, il risque l'empoisonnement.

Mais ce que nous faisons avec les vaccins à l'aluminium est bien pire ! Nous l'injectons directement dans les muscles.

Normalement, l'aluminium est stoppé à 99 % (minimum) par la barrière digestive. Notre système anti-toxique dans les intestins est si efficace qu'il peut éliminer plus de 99 % de l'aluminium ingéré.

En revanche, lorsque le vaccin à l'aluminium est injecté dans le muscle avec une seringue, il n'est bien sûr plus filtré par la barrière digestive. Cela signifie que l'aluminium présent dans le vaccin est au moins 100 fois plus toxique que celui qui est ingéré. La Dose Minimale Toxique n'est donc plus de 1 mg, mais de 0,01 mg par kg de masse corporelle, soit 0,05 mg pour un nourrisson de 5 kg.

Or, les vaccins contenant de l'aluminium en procurent bien plus que cela.

Une seule dose de vaccin hexavalent obligatoire (Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Coqueluche, Hépatite B et infections à *Haemophilus influenzae b*), contient 0,21 à 0,24 mg d'aluminium, soit 4 à 5 fois la Dose Minimale Toxique pour un nourrisson de 5 kg.

Plus précisément, selon les marques de ce vaccin :

0,24 mg pour Infanrix Hexa® (GSK) ;

0,21 mg pour Hexyon® (Sanofi Pasteur) ;

0,21 mg pour Vaxelis® (MSD).

Mais ce n'est que le début. Car il faut les rappels, et les autres vaccins obligatoires (il y en a onze, et l'hexavalent n'en contient encore que six).

Au total, en application de la loi d'obligation vaccinale, un nouveau-né se verra injecter dès sa première année 0,908 mg à 1,326 mg d'aluminium métal, selon le décompte suivant :

3 ou 4 fois 0,21 à 0,24 mg, soit 0,63 à 0,96 mg d'aluminium métal injectés sous forme des vaccins hexavalents (Infanrix Hexa, Hexyon, Vaxelis) contre la Diphtérie, le Tétanos, la Poliomyélite, la Coqueluche, l'Hépatite B et les infections à *Haemophilus influenzae b* ;

3 fois 0,03 mg, soit 0,09 mg d'aluminium métal injectés sous forme des vaccins contre les pneumocoques (Prévenar 13),

2 fois 0,104 à 0,138 mg, soit 0,208 à 0,276 mg d'aluminium métal injectés dans son organisme sous forme des vaccins contre les méningocoques (Neisvac, ou Menjugate, ou Méningitec).

Cela représente 20 fois environ la Dose Minimale Toxique. Qui va assumer les effets néfastes, les accidents qui, inévitablement, vont se produire ? La Ministre, ou les enfants victimes et leurs parents ?

Je vous laisse deviner la réponse.

Qui parviendra à faire entendre raison aux Autorités ??

Le Pr Henri Joyeux défend les patients, les nouveau-nés

Le Professeur Henri Joyeux continue à se battre comme un lion sur ce sujet.

Toute autre que lui aurait choisi de se taire, pour s'attirer les bonnes grâces de l'Ordre des Médecins.

Dans son cas, son courage à dénoncer les dangers de la politique vaccinale est encore plus remarquable, car justement le Conseil de l'Ordre doit se prononcer cette semaine au sujet de sa radiation en tant que médecin.

Mais rien ne fera jamais taire le Pr Henri Joyeux. C'est un homme qui a toujours placé le souci de ses patients et la santé des personnes devant toute autre priorité.

Le connaissant, je peux vous assurer qu'il continuera, quelle que soit la décision du Conseil de l'Ordre. Et de notre côté, nous continuerons évidemment à le soutenir de toutes les façons possibles.

Je vous transmets ci-dessous son message sur la toxicité de l'aluminium dans les vaccins (et dans les médicaments anti-brûlures d'estomac comme le Maalox, qui en contiennent également beaucoup). Il communique les importants résultats d'une nouvelle expertise que vient de réaliser un expert-toxicologue indépendant, le Pr Jean-Bernard Fourtillan, professeur de chimie thérapeutique et spécialiste de cinétique toxicologique.

À votre santé,

JM Dupuis

Message du Pr Henri Joyeux : Alerte Toxicité

Vaccin hexavalent et Anti-brûlures d'estomac contiennent au moins 10 fois la dose toxique d'aluminium !

La dangerosité des vaccins divise les Français et continue d'alimenter un débat plus idéologique et politique, que scientifique. Souvenons-nous de la sortie dogmatique de l'ex-ministre de la Santé Marisol Touraine, « La vaccination, ça ne se discute pas ! » ...

Pourtant, moins de 6 mois après le vote de la nouvelle loi imposant un calendrier vaccinal de 11 vaccins, des preuves scientifiques viennent mettre en lumière la toxicité de ces vaccins contenant presque tous de l'aluminium (vaccin hexavalent en tête). Tout en pointant les pansements gastriques (Maalox et consorts), autres produits de santé à forte concentrations d'aluminium-métal.

Dans tous les cas, les concentrations relevées dépassent très largement la Dose Minimale Toxique établie par l'OMS. Une réalité passée sous silence par les fabricants et, curieusement, ignorée par les autorités chargées de veiller à la sécurité des produits de santé. Alu... cinant !

Une toxicité reconnue au niveau mondial depuis plus de 20 ans

Le caractère toxique de l'aluminium a été suspecté tout au long du siècle dernier sans être solidement confirmé. Ce n'est plus le cas depuis une trentaine d'années, depuis 1989 précisément, année des premières recommandations de l'OMS (Organisation Mondiale de la Santé) et de la FDA (Food and Drug Administration américaine) sur le sujet. Ces recommandations ont été confirmées par une importante étude de toxico-cinétique (de l'expert de l'aluminium Philippe Jouhanneau) en 1996 et par l'Académie Nationale de Médecine en 2012. Cette toxicité ne fait donc plus mystère, mais s'appuie sur un corpus et un consensus scientifiques bien établis.

Tous les spécialistes nationaux et internationaux l'affirment : l'aluminium n'a rien à faire dans notre corps, celui-ci étant naturellement dépourvu de ce métal (à l'exception d'infimes traces). Ce consensus scientifique nous dit que l'aluminium est dangereux par accumulation toxique : ce métal présente en particulier un risque élevé de neuro-toxicité, lié à son passage possible dans la circulation sanguine et à sa distribution aux différents organes dont le cerveau, l'os et le système immunitaire.

Quelle est la dose-seuil acceptable ?

C'est bien la question à poser avant tout débat scientifique sur la dangerosité potentielle d'un produit médical contenant de l'aluminium. Curieusement, cette question n'est jamais officiellement soulevée.

Or le seuil dit toxique pour l'humain est parfaitement connu. La Dose Minimale Toxique, à ne pas dépasser, fixée dès 1989 par la FDA et l'OMS et confirmée par des études scientifiques très précises en 1996, ne doit pas excéder pour un humain, pour la voie orale (voie digestive), 1 mg par kg de poids et par jour.

Ce Minimal Risk Level a donc été calculé à partir de la prise par voie digestive de l'aluminium. On sait, en effet, que 0,1 à 1% de ce 1 mg peut traverser la barrière intestinale et passer ainsi dans le sang. Le seuil maximum d'aluminium toléré dans le sang est donc de 0,01mg.

Ce seuil établi pour la voie dite « alimentaire » s'impose a fortiori dans le cas d'un produit administré par voie intra-musculaire (les vaccins), compte-tenu du passage total dans le sang qui en découle, bien plus important que par voie orale tandis que après absorption par voie orale, la forte barrière digestive limite grandement le passage de l'aluminium dans le sang en dessous de 1%.

La composition masquée des vaccins et pansements gastriques

La présence de l'adjuvant aluminique dans la composition de ces produits apparaît sous forme d'hydroxyde et/ou de phosphate d'aluminium. Dans les deux cas, l'adjuvant est toujours toxique pour le corps humain par l'aluminium métal qu'il contient.

Or les doses d'aluminium présentes dans la composition des vaccins (hexavalents compris) contenant l'adjuvant aluminique et les pansements gastriques commercialisés en France (Maalox®, Phosphalugel®, Moxydar®, Rocgel®, Xolaam®), sont toutes, sans exception, supérieures à la Dose Minimale Toxique (Minimal Risk Level) édictée par la FDA et l'OMS en 1989. Et ce, dès la première administration de ces pansements gastriques, et vaccins, à l'homme.

Ainsi, au regard de ces résultats, la dose d'aluminium métal injectée par la première dose de vaccin chez un nourrisson de 2 mois est déjà nettement supérieure à la Dose Minimale Toxique reconnue par toutes les instances de santé internationales.

C'est le résultat sans équivoque de l'expertise que vient de réaliser un expert pharmacologue-toxicologue, spécialisé en pharmacocinétique, indépendant, le Pr Jean-Bernard Fourtillan, professeur de chimie thérapeutique et spécialiste de cinétique toxicologique.

Un expert toxicologue tranche le débat

Le brouillard scientifique qui entoure les vaccins, brouillard propice à toutes sortes d'allégations gratuites ou fantaisistes, a incité ce toxicologue reconnu, ancien expert pharmacologue toxicologue spécialisé en pharmacocinétique auprès de l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé, devenue ANSM en 2012), à examiner de près leur composition en sels d'aluminium. Et à convertir ces doses de sels d'aluminium, selon un mode de calcul spécifique aux lois de la chimie, en quantités d'aluminium métal.

Le Pr Jean-Bernard Fourtillan a calculé ces doses d'aluminium métal pour les vaccins, mais aussi pour les pansements gastriques anti-acides, médicaments connus pour leur forte teneur en aluminium. Son calcul, fait de formules chimiques complexes, est en réalité très simple : il suit les lois élémentaires de la chimie. Autant dire que les preuves qu'il apporte sont simples comme une règle de trois ! Ces données sont donc irréfutables.

Des concentrations toxiques dangereuses pour le nourrisson

Sur la base de l'analyse du Pr Fourtillan, il est donc enfin possible d'évaluer la part d'aluminium absorbée via les vaccins et les pansements gastriques par le corps humain, chez le nourrisson (pour les 11 vaccins désormais obligatoires), et chez l'adulte (pour les vaccins et les pansements gastriques).

Concernant les vaccins du nourrisson, les résultats de l'étude du Pr Fourtillan établissent que dès la 1ère dose de vaccin (hexavalent), un nourrisson de 2 mois, d'un poids moyen de 5 kg, reçoit une dose d'aluminium de 4 à 5 fois supérieure, en mg, à la dose toxique. De 0,21 à 0,24 mg d'aluminium, alors que cette dose ne devrait pas dépasser 0,05 mg, compte-tenu du poids du nourrisson (0,01 mg x 5) !

Pour prémunir l'enfant de la Diphtérie, du Tétanos, de la Poliomyélite, de la Coqueluche, de l'Hépatite B et des infections à Haemophilus influenzae b, on injecte ainsi à l'enfant via le vaccin hexavalent (dont il n'existe que 3 formules concurrentes, toutes avec adjuvant aluminique), une dose métal de :

0,24 mg pour Infanrix Hexa® (GSK),

0,21 mg pour Hexyon® (Sanofi Pasteur),

0,21 mg pour Vaxelis® (MSD).

Une dose hautement toxique, à laquelle s'ajoutent vite d'autres doses, puisque, pendant sa 1ère année, le bébé va recevoir d'autres vaccins contenant des adjuvants aluminiques, sous forme de phosphate d'aluminium et d'hydroxyde d'aluminium :

contre les pneumocoques : Prévenar® 13 (Pfizer),

contre le méningocoque C : Neisvac® (Pfizer), Menjugate® (GSK) ou Meningitec® (Nuron Biotech).

Au total, en application de la loi d'obligation vaccinale, un nouveau-né, dès l'âge de 2 mois, et pendant sa première année, se verra injecter de 0,908 mg (au minimum) à 1,326 mg d'aluminium métal, selon le décompte suivant :

3 ou 4 fois 0,21 à 0,24 mg, soit 0,63 à 0,96 mg d'aluminium métal injectés sous forme des vaccins hexavalents (Infanrix Hexa, Hexyon, Vaxelis),

3 fois 0,03 mg, soit 0,09 mg d'aluminium métal injectés sous forme des vaccins contre les pneumocoques (Prévenar 13),

2 fois 0,104 à 0,138 mg, soit 0,208 à 0,276 mg d'aluminium métal injectés dans son organisme sous forme des vaccins contre les méningocoques (Neisvac, ou Menjugate, ou Méningitec).

Pour rappel, la Dose Minimale Toxique arrêtée par l'OMS et la FDA a été fixée à partir de l'expérimentation animale, extrapolée ensuite à l'homme à l'aide de facteurs de corrections. A l'homme, pas au nouveau-né, dont l'organisme et tout particulièrement le système immunitaire en formation, présentent évidemment une plus grande fragilité et perméabilité.

Il est donc certain qu'une partie importante de cet aluminium métal restera dans son organisme pendant des années, avec des conséquences sur sa santé, à moyen et long terme, dont on ignore tout ou presque, surtout si l'on ne tient pas compte des recherches sérieuses menées dans ce domaine (Pr Christopher EXLEY, Pr Romain GHERARDI).

Des records de toxicité dans les anti-brûlures d'estomac vendus sans ordonnance

Les pansements gastriques sous forme de sachets (suspension buvable) ou comprimés, disponibles en pharmacie sans ordonnance, sont très prisés des Français pour les brûlures d'estomac et les remontées acides.

Or les calculs effectués par le Pr Jean-Bernard Fourtillan démontrent que l'apport d'aluminium métal, mesuré en mg par kg de poids, varie selon les produits de 2,3, dans le meilleur des cas, à 9 fois la dose minimale toxique par jour (FDA/OMS) pour la posologie recommandée (comprimés, sachets). Et, record de toxicité absolu, de 16 à 55 fois la dose toxique pour la posologie quotidienne maximale autorisée !

Des données alarmantes pour ces médicaments vedettes de l'automédication, commercialisés sans restriction et consommés sans modération par des millions de Français.

Marisol Touraine avait monstrueusement raison

Avant de faire volte-face pour d'obscures raisons une fois ministre, Marisol Touraine, en pleine campagne présidentielle en 2012 - alors députée - déclarait publiquement à propos des vaccins : « De nombreuses études ont alerté sur le possible potentiel cancérigène et perturbateur endocrinien des sels d'aluminium (...). Il faut donner les meilleures assurances de sécurité pour effectuer les vaccinations obligatoires dans l'intérêt de la santé de notre population. La nature des adjuvants utilisés dans leur fabrication doit faire l'objet d'une attention particulière et doit être communiquée aux familles afin qu'elles soient pleinement informées. »

Et d'ajouter à l'adresse des familles : « Elles doivent également avoir le choix de faire procéder aux vaccinations obligatoires par des vaccins sans sel d'aluminium, d'autant plus que cela était le cas jusqu'en 2008. »

Quand les animaux sont mieux traités !

Depuis une dizaine d'années, les alertes se multiplient sur les dangers des sels d'aluminium dans les cosmétiques, et tout particulièrement les déodorants et anti-transpirants. En 2012, une enquête de 60 Millions de consommateurs condamnait le taux trop élevé d'aluminium (jusqu'à 20%) dans ces produits d'hygiène. Les fabricants ont entendu et proposent maintenant des produits labellisés « sans sels d'aluminium ».

La menace toxique que fait peser l'aluminium a même abouti au retrait de l'aluminium des vaccins destinés aux animaux, du fait des graves complications observées après les vaccinations contenant

l'adjuvant aluminique. Les fabricants de vaccins vétérinaires utilisent maintenant cette absence d'aluminium comme un argument marketing !

Les fabricants des vaccins contre la grippe valorisent également leur produit par l'absence d'aluminium et donc de danger.

Si la vaccination reste nécessaire pour un certain nombre de maladies, il est indispensable que tous les médecins, et tous les parents, sachent officiellement qu'ils ne doivent plus accepter tout vaccin contenant l'adjuvant aluminium aux doses actuelles conditionnées par l'industrie pharmaceutique. Ce qui vaut pour l'animal vaut bien pour l'homme.

Il en est de même, évidemment, pour les pansements gastriques chez l'adulte qui, fort heureusement, ne sont pas encore obligatoires !

Pr Henri Joyeux